

IX.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879, est basé sur un effectif de 1,960 hommes et de 1,343 chevaux;

L'effectif qui a servi de base au Budget de l'exercice 1878, était de 1,774 hommes et de 1,222 chevaux;

Il y a donc pour 1879 une augmentation de 186 hommes et de 121 chevaux.

Cette différence est due aux dispositions qui seront prises :

1° Pour créer de nouvelles brigades de gendarmerie à Auderghem, Ellezelles, Nalinne, Sivry, Fléron et Merxplas;

2° Pour augmenter l'effectif de plusieurs brigades, et notamment de celles qui sont placées dans les centres les plus peuplés, tels que Bruxelles, Mons, Charleroi, Louvain, Gand, Anvers, Liège, Verviers, etc.

En résumé, les propositions du Gouvernement ont pour but d'augmenter le personnel du Corps de la Gendarmerie de :

<u>1 lieutenant et</u>	<u>1 cheval d'officier.</u>
8 maréchaux des logis à cheval et	8 chevaux de troupe,
7 brigadiers à cheval et	7 id.
105 gendarmes à cheval et	105 id.
7 maréchaux des logis à pied	»
6 brigadiers à pied	»
52 gendarmes à pied	»
<u>TOTAL</u>	<u>185 sous-officiers, brigadiers et gendarmes, 120 chevaux de troupe.</u>
. 186 TOTAL, hommes	121 TOTAL, chevaux.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1879 s'élèvent à la somme totale de fr. 3,215,000 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1878 s'élèvent à 2,920,000 »

Le Budget de 1879 présente donc une augmentation de fr. 295,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce surcroît de dépense, qui est la conséquence de l'augmentation de l'effectif du corps, se répartit comme suit sur les divers littéras de l'article unique du Budget, SAVOIR :

Litt. A. — *Traitement, solde et accessoires.*

1 lieutenant, à fr.	5,250 par an	5,250 »	
	à déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	16 25	
			5,235 75
8 maréchaux des logis à cheval	2,920 journées à fr. 5 90	11,388 »	
7 brigadiers id.	2,555 id. 5 60	9,198 »	
105 gendarmes id.	58,525 id. 5 25	124,556 25	
7 maréchaux des logis à pied	2,555 id. 5 10	7,920 50	
6 brigadiers	2,190 id. 2 90	6,351 »	
52 gendarmes	18,980 id. 2 65	50,297 »	
185 hommes	67,525 journées		209,710 75
1 ^{re} mise d'habillement et d'équipement {	pour 10 hommes à cheval	4,000 »	
	pour 5 id. à pied	750 »	
			4,750 »
			TOTAL 219,094 50
	Diminué en moins pour vacances et congés	1,617 25	
			219,311 75

Litt. B. — *Fourrages.*

1 cheval d'officier	505 journées, à fr. 1 50	474 50	
36 chevaux de troupe	13,140 id. 1 25	16,425 »	
84 id. id.	50,660 id. 1 10	55,726 »	
120 chevaux de troupe	43,800 journées, à		50,625 50
	Diminué en moins pour incomplet des chevaux	1,629 50	
			52,255 »

Litt. C. — *Buffleterie et harnachement.*

120 gendarmes à cheval, à 2 francs par an	240 »	
65 id. à pied, à 1 franc par an	65 »	
		305 »
A REPORTER fr.	271,871 75	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 271,871 75

Litt. D. — Casernement des hommes.

67,525 journées de casernement des hommes, à 5 c' 3,376 25

Litt. E. — Casernement des chevaux.

45.800 journées de casernement des chevaux de troupe, à 4 c' 1,752 »

DÉPENSES DIVERSES.

Litt. f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers	5,000 »
— g. Moyens de transport aux troupes en marché	1,000 »
— h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers	2,000 »
— i. Armement et munitions.	1,500 »
— k. Service sanitaire des hommes et des chevaux	8,000 »
— l. Transport de fonds, d'effets, etc..	500 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	295,000 »

Le prix des rations de fourrages est évalué au Budget de 1879, aux taux portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, bien que la valeur des denrées fourragères soit encore beaucoup plus élevée que celle qui a servi de base au calcul du prix des rations.

Si la cherté de ces denrées se maintient pour l'exercice 1879, le Département de la Guerre devra demander à la Législature un crédit supplémentaire, pour couvrir l'insuffisance de l'allocation portée au litt. b du Budget de la Gendarmerie.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879 est fixé à la somme de *trois millions deux cent quinze mille francs* (3,215,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		EFFECTIF.		
		—		
		TRAITEMENT, SOLDE ET ACCESSOIRES.		
		—		
		Traitement, solde et accessoires.		
		51 65 Officiers de tous grades fr. 205,527 25		
		1,909 1,278 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,185,620 "		
		TOTAL 2,380,147 25		
a.		1,900 1,545		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire 60,000 "		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		70 hommes à cheval, à 400 francs 28,000 "		
		45 — à pied, à 150 francs 6,750 "	54,750 "	
		TOTAL 2,485,897 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,807 25		
		2,480,000 "		
		Fourrages.		
		25,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c ^t 50,842 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 25 c ^t 143,718 75		
b.		351,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 10 c ^t 386,644 50		
		TOTAL 561,205 75		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 5,890 80		
		555,514 05		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		651 gendarmes à pied, à 1 franc par an 651 "		
c.		1,278 — à cheval, à 2 francs par an 2,556 "	3,187 "	
		TOTAL 3,215,000 "		
		Casernement des hommes.		
d.		606,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 54,859 25		
		Casernement des chevaux.		
e.		466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,058 80		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers 65,000 "		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 "		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 "		
i.		Armement et munitions 15,500 "		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 "		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 "		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 3,000 "		
		TOTAL fr. 3,215,000 "		

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																															
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																
					<p>a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:</p> <p style="text-align: center;">Officiers.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général major (*)</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maitre</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habill.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,380</td> <td>3,250 »</td> <td>59,000 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>64,000 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>2</td> <td>65</td> <td></td> <td>25,725</td> <td></td> <td>204,550 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>51</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,022 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr.</td> <td>203,527 25</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10.000 francs.</p> <p style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>0,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>40,754 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>31,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,193,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,897 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>606,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,183,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officier.</td> <td>25,725</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL.</td> <td>490,195</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	59,000 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,000 »	49	2	65		25,725		204,550 »		51											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,022 75						Reste fr.	203,527 25	Hommes	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	0,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval.	26,645	26,645	3 90	103,915 50	56	»	— — à pied	13,140	»	3 40	40,754 »	184	184	Brigadiers à cheval.	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— — à pied	31,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »	510	»	— — à pied	186,150	»	2 65	493,897 50	1,909	1,278		606,785	466,476		2,183,620 »						A AJOUTER : Chevaux d'officier.	25,725						TOTAL GÉNÉRAL.	490,195
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																														
1	»	3	Général major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																														
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																														
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																														
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																														
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																														
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																														
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »																																																																																																																																																																																														
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																														
12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	59,000 »																																																																																																																																																																																														
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,000 »																																																																																																																																																																																														
49	2	65		25,725		204,550 »																																																																																																																																																																																														
	51																																																																																																																																																																																																			
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,022 75																																																																																																																																																																																														
					Reste fr.	203,527 25																																																																																																																																																																																														
Hommes	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																														
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	0,716 »																																																																																																																																																																																														
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																														
73	73	Maréchaux des logis à cheval.	26,645	26,645	3 90	103,915 50																																																																																																																																																																																														
56	»	— — à pied	13,140	»	3 40	40,754 »																																																																																																																																																																																														
184	184	Brigadiers à cheval.	67,160	67,160	3 60	241,776 »																																																																																																																																																																																														
85	»	— — à pied	31,025	»	2 90	89,972 50																																																																																																																																																																																														
1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »																																																																																																																																																																																														
510	»	— — à pied	186,150	»	2 65	493,897 50																																																																																																																																																																																														
1,909	1,278		606,785	466,476		2,183,620 »																																																																																																																																																																																														
					A AJOUTER : Chevaux d'officier.	25,725																																																																																																																																																																																														
					TOTAL GÉNÉRAL.	490,195																																																																																																																																																																																														
5,215,000	»	2,920,000	»	2,095,000	»																																																																																																																																																																																															
3,215,000	»	2,020,000	»	2,095,000	»																																																																																																																																																																																															

(394)